

Max GUY

L'ÉTABLISSEMENT DES ROMAINS
A NARBO
le cadre géographique

L'ÉTABLISSEMENT DES ROMAINS A NARBO : le cadre géographique *

Max GUY

L'étude des établissements antiques, qu'ils soient agricoles, commerciaux (portuaires...), industriels ou stratégiques, qu'ils soient coloniaux ou autochtones, se réfère implicitement ou fait le silence sur le cadre géographique et plus rarement l'envisage et le décrit.

En effet, un penchant assez naturel incite à croire à une évolution très lente des paysages ou même à une quasi fixité de la géographie dans les derniers millénaires, en particulier les trois derniers qui voient se dérouler notre histoire.

Parfois, au contraire, des auteurs ont suggéré des différences considérables. Les uns et les autres se basant sur les descriptions très succinctes des auteurs antiques, dispersées sur un millénaire de l'*Ora Maritima* à Ausone, tentaient d'affecter à l'époque étudiée, souvent "l'époque romaine", une synthèse aussi cohérente que possible de ces informations.

Pour notre région, P. Verdeil dès 1967 montre que la dynamique du delta de l'Aude est complexe et que le cadre géographique de Narbonne a subi de nombreux bouleversements; les deux synthèses, sur Béziers par M. Clavel (1970) puis sur Narbonne par M. Gayraud (1981), posent clairement par une analyse très fine des documents écrits un certain nombre de problèmes difficiles : l'état du littoral et son évolution, l'extension et les limites des territoires autochtones, puis des cités coloniales et des diocèses. Simultanément les progrès de l'analyse des structures parcellaires par l'interprétation des photographies aériennes, Darbandi (1979), Chouquer (1983), et ceux de la connaissance des phénomènes littoraux et de la morphologie, P. Ambert (1978), M. Guy (1973), permettent d'aborder ces problèmes par la voie géographique, indépendamment des descriptions antiques ou des orientations historiques. Ils vont surtout permettre d'affiner la précision des descriptions tant dans l'espace que dans le temps : on parlera moins "du cordon littoral et des étangs" mais de la reconstitution de lignes de rivages à certaines époques, M. Guy (1985).

Ainsi, on peut commencer à envisager de décrire le cadre géographique de la première colonie romaine de Narbonne, vers 120 av. J.C. et tenter de le séparer des évolutions ayant eu lieu après les fondations de Béziers et Carcassonne, puis plus tard sous l'empire, les invasions et le Moyen Age. De nombreux textes obscurs ou contradictoires s'éclairent alors et l'historien peut reprendre son travail sur des bases plus assurées.

Dans cet esprit nous allons décrire deux volets de ces études de géographie historique : l'un "physique", les essais de reconstitution de la morphologie du littoral, l'autre "humain", la limitation du territoire et les voisinages de la colonie de - 118.

I — Le Littoral Narbonnais

Il faudrait, pour répondre au titre de ce travail, étudier tout le littoral des Pyrénées à l'Orb car il correspond à celui de la partie narbonnaise de la Province, comme nous le verrons ultérieurement.

Le rivage proprement pyrénéen, rocheux et abrupt n'a pas varié; vers le Nord jusqu'à l'Agly, le cordon litto-

ral est très ancien et le rivage aurait plutôt tendance à régresser sans changer de forme. De là au cap Leucate, le cordon littoral des étangs de Salses-Leucate est aussi stable, mais des changements récents apparaissent dans la partie méridionale de l'étang de Salses vers le Barcarès (R. Martin, 1978). C'est à partir du cap Leucate que le littoral actuel est complètement différent de celui de l'époque romaine et ceci jusqu'à l'Hérault. Le fond du golfe du Lion que nous voyons maintenant comme une ligne régulière de plages sableuses résultant d'un comblement progressif au cours de l'holocène (de - 6000 à nos jours) n'était pas construit. Des flèches sableuses préparaient la fermeture des étangs de Lapalme et de l'Ayrolle et les alluvions des fleuves côtiers, Berre et Aude, n'avaient pas encore comblé les grands étangs.

La carte 1, "le littoral Narbonnais vers 120 av. J.C." présente un essai de reconstitution de la côte entre le cap Leucate au sud et le grau de l'étang de Vendres, devenu embouchure de l'Aude à l'est.

Mais comment peut-on reconstituer ces lignes de rivage ?

Dans cette zone, la côte actuelle est partout en expansion, le cordon littoral continuant à se construire dans les derniers siècles comme le montrent les différences avec la carte de Cassini (XVIII^e s.). Lorsqu'il existe en arrière du cordon littoral une falaise rocheuse morte et assez haute et abrupte, la ligne de côte est fixe pour toutes les époques où la mer baignait la falaise. Ainsi il suffit de sonder sous le cordon littoral, au ras de la falaise, une série de sédiments marins datés, antérieurs ou contemporains de l'époque étudiée. C'est par exemple le cas le long du rivage oriental de la Montagne de la Clape, bien daté vers Tintaine au nord de Gruissan, (Guy in Solier, 1981), puis près de Narbonne-Plage et Saint-Pierre (non publiés).

Le caractère plus ou moins lagunaire de ces sédiments pourra impliquer la présence d'un cordon littoral plus ou moins fermé, car la falaise morte pouvait être baignée par un étang maritime et non par la mer. Dans le cas où la côte est tendre (terrasses de cailloutis, grès argileux...) et assez plate, le problème est plus complexe car la ligne de rivage se déplace très vite lorsque le niveau marin varie ou que des catastrophes (tempêtes, rupture du cordon littoral...) ont lieu. Dans ce cas, une étude détaillée par sondage et analyse des formes sur les photographies aériennes, permet de préciser les phases d'évolution du rivage. Dans quelques cas on peut dater certainement. Par exemple, la flèche littorale méridionale de l'étang de Lapalme, dite "les Coussoules", comporte plusieurs cordons et plusieurs niveaux dont deux sont bien datés, soit par des tessons campaniens, soit par des cols d'amphores républicaines. L'analyse fine des sondages permet ici d'esquisser une flèche en évolution qui sera tantôt émergée, tantôt submergée (Guy, 1985). La submersion principale semble datable en plusieurs points du VII^e-VIII^e siècle de notre ère (Ambert, 1982), donc très postérieure à l'époque étudiée.

A Port-la Nouvelle, le problème est plus complexe et mal résolu. S'il est certain que l'étang de Sigean ne communique plus largement avec la mer car tous les sédiments y sont lagunaires depuis au moins le VII^e siècle avant l'ère (Bronze final III), le cordon, au large de Jugnes et plus au nord vers Sainte Lucie, comporte des

* Ce résumé, rédigé trois ans après la conférence donnée le 16 Juin 1982, dans le cadre du 150^e anniversaire de la C.A.L.N., tient compte de travaux récents.

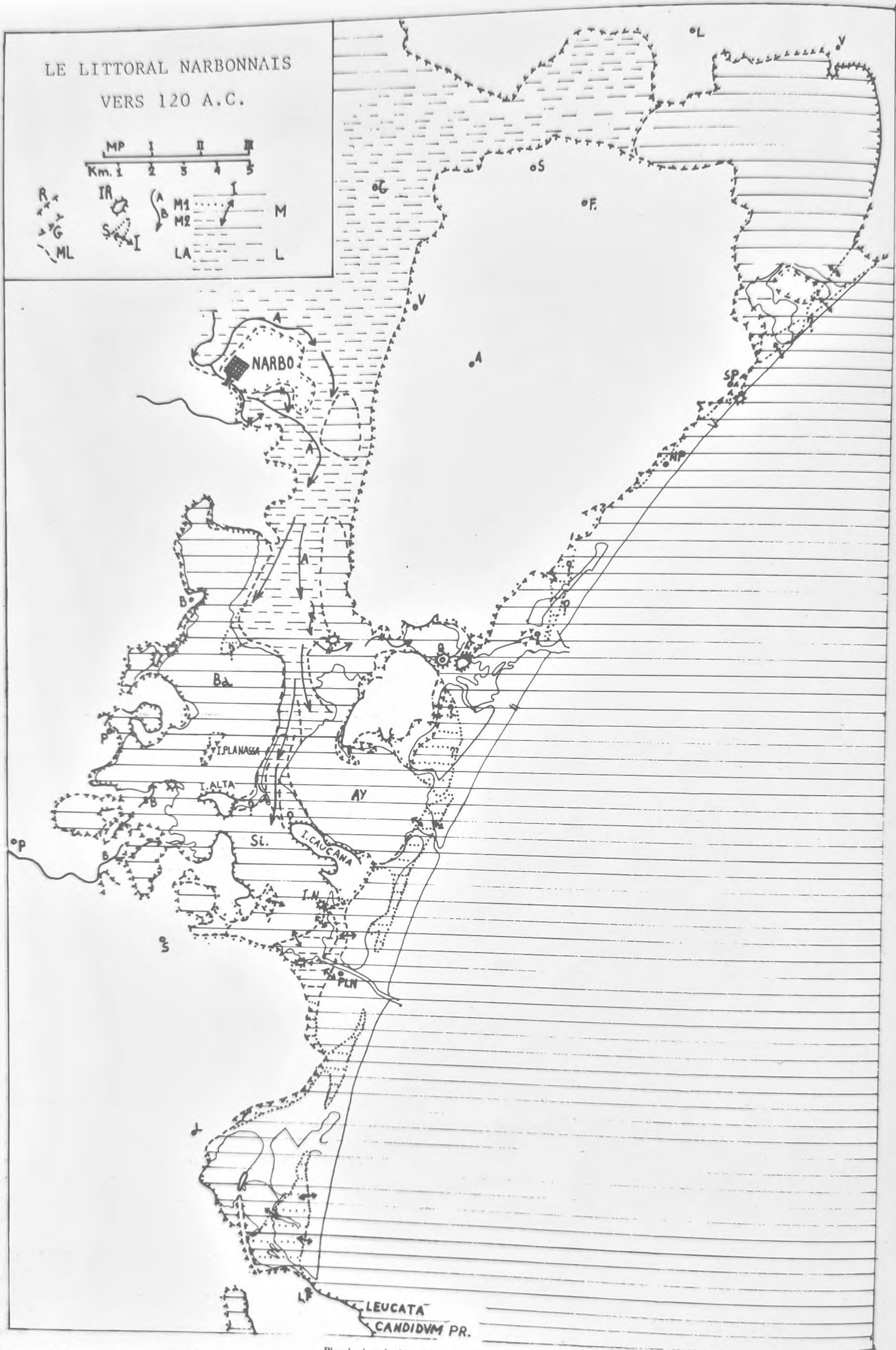


Planche 1 — Le Littoral Narbonnais vers 120 av. J.C.

Types de rivages : R = côte rocheuse; trait continu ou tireté, barbulés dirigés vers le bas; le trait continu indique une falaise encore active, le tireté une falaise fossile. G = littoral de terrasses de galets, alluvions ou colluvions; tireté avec des points côté terre. ML = littoral argileux, marnes ou limons des bourrelets de l'Aude en particulier. IR = îlots rocheux. S = sables littoraux, cordons sableux et plages. I = la double flèche indique les cordons submergés après l'époque étudiée (haut moyen âge). A, B = cours de l'Aude (A) ou de la Berre (B). La double barre indique une divagation assez profonde, trait fin indique les rivages actuels lorsqu'ils sont différents du rivage antique. **Barrés horizontaux :** M indique le **domaine marin** : mer ouvertes et étangs en eau permanente et nental (surfaces émergées jamais submergées depuis) est laissé en blanc. Les villages sont indiqués par leurs initiales : L = Lapalme; S = Sigean..., les noms des étangs par une double lettre : BA =

sédiments franchement marins sur au moins 2,5 m. d'épaisseur. Donc, la fermeture est située en arrière du village actuel et d'un faciès sans doute plus vaseuse que sableuse car on ne trouve pas de témoins d'un cordon sableux. Au nord, le grau de l'Ayrolle n'était pas à la Vieille Nouvelle, mais à un kilomètre au nord de ce grau (Guy, 1985).

A l'intérieur des étangs, certains rivages ont peu varié et sont faciles à dater car les vestiges sont nombreux. Cependant un problème majeur est la forme et l'étendue de la "patte" d'alluvions ou plutôt des bourrelets de crues sur le trajet de l'Aude au sud de Narbonne. Les trouvailles du Petit-Castelou indiquent l'émersion de ces bourrelets. Le port canal de l'Aute et plus encore le canal de Sainte Lucie impliqueraient la fermeture des bourrelets sur les deux îles; mais quelle est leur date ?

En résumé, si l'aspect de la côte à l'époque de la fondation de Narbonne est très différent, côte rocheuse avec de rares plages et des cordons littoraux peu développés, ce littoral n'est pas fonctionnellement très différent. En effet les étangs n'ouvrent sur la mer que par le grau du Grael et celui de l'Ayrolle-Vieille Nouvelle; et si ces étangs sont plus vastes car moins colmatés, le chemin de *Narbo* à la mer n'est pas facile, d'où l'établissement d'un système portuaire complexe qui comportera sans doute un port maritime à Tintaine-Le Bouis relié par une chaussée via Craboules, et des avant-ports reliés par le fleuve à un port urbain. Il reste un énorme travail d'investigation à faire dans la partie centrale des étangs : Tournebelle-Campagnol-l'Aute-Sainte Lucie et au voisinage immédiat de la ville pour essayer de comprendre l'évolution de ce complexe fluvio lagunaire et son incidence sur les déplacements des ports Narbonnais de l'origine au XIV^e siècle (Cf. Solier, 1981 p. 253-262).

II — Le Territoire et les Limites de la Colonie de Narbo en 118 av. J.C.

Dans sa thèse M. Gayraud (1981) envisage implicitement le territoire de la colonie à maturité, après l'apport de la seconde colonie (- 45), puis les fondations de Béziers (- 35) et de Carcassonne (- 15). Le problème des chevauchements de cadastration de Narbonne avec Béziers et Carcassonne, déjà posé par M. Clavel (1970) y est analysé, mais la centuriation du Razès au delà de Carcassonne, celle du Lauragais et les limites avec la cité de Toulouse ne sont pas abordés. Or Madjid Darbandi a montré en 1979 qu'il existait sur la région de Castelnaudary un cadastre dont le cardo est orienté N. 19-21° Est comme celui de Narbonne; ceci a été précisé par les travaux sur le terrain de M. Passelac (1983). A l'ouest de Castelnaudary apparaît un autre cadastre orienté à N 30° E. qui se surimpose au précédent dans une zone frontalière assez vaste (Gastinel et Guy 1986). Ainsi se pose peu à peu le problème de la dynamique des limites des cités au cours du temps et des images que l'on peut en avoir à travers divers phénomènes, dont les parcellaires réguliers.

Une image intéressante est celle qui est transmise par les limites des communes, héritées en grande partie des limites des domaines gallo-romains. La planche 2 permet d'examiner le problème de la frontière des cités de Béziers et de Narbonne et de rechercher l'image de la limite orientale du territoire attribué à la première colonie des Narbonnais.

La limite notée H/A est celle, récente, des départements de l'Hérault et de l'Aude; celle qui est désignée par B/N et des "croix de lorraine" est la séparation des évêchés en vigueur depuis les XIII^e-XIV^e siècles d'après la carte de Cassini et les cartes des diocèses de Bourgoin publiées vers 1750; enfin les limites des communes ont été codées par un tireté si elles suivent la centuriation à

N 20° E de Narbonne, en pointillé si elles suivent la centuriation à N 32° E de Béziers, par une alternance de trois pointillés entre deux tirés pour la centuriation de direction Nord-Sud attribuée à Béziers. (Voir ces définitions dans G. Chouquer 1983, mais sa chronologie me paraît erronée). N'ont pas été différenciées les limites qui sont orientées dans la direction Agathoise (vers Portiragnes...) et celles qui au N-E de Béziers, vers Servian et Pézénas, suivent la direction de la scamnation du nord de Béziers, car elles ne concernent pas cette étude. Le trait renforcé qui marque l'Orb suit le tracé ancien du fleuve, parfois différent de l'actuel (Voir les cartes au 1/25.000^e de l'IGN).

On remarque sur cette carte que la cadastration N 32° E est bien celle qui organise le territoire classiquement attribué à Béziers; qu'elle atteint ou parfois dépasse de peu la limite du diocèse de Narbonne sauf dans la zone cadastrée N-S, qui la "complète" à la périphérie vers Narbonne et Agde. Cependant la direction Narbonnaise N 20° E apparaît très au Nord de la limite des évêchés par exemple autour de Cazouls ou vers Sauvian et Sérignan, mais elle n'apparaît jamais au delà de l'Orb.

On peut donc supposer qu'antérieurement à la fondation de la colonie romaine de Béziers, le territoire cadastré de celle de Narbonne s'étendait jusqu'à l'Orb.

Une importante anomalie du tracé de la limite des évêchés, une enclave restée Narbonnaise après la séparation du diocèse de Saint Pons, apparaît au Nord de Cazouls, autour des domaines de Savignac. L'étude de la photographie aérienne de cette région (pl. 3 A et B) permet de discerner dans les limites des parcelles les orientations vues précédemment : Narbonnaise N 20° E (en tiretés sur l'interprétation) et Biterroise N 30° E mais aussi au N-E de l'Orb autour d'Aspiran et de Thézan une nouvelle direction dessinée en pointillés dont le cardo est orienté N 27° O. C'est la direction de la structure reconstruite par M. Clavel et G. Chouquer comme une scamnation et qui s'étend au N. de Béziers, jusqu'à Pézénas et au delà vers l'est. On voit sur cette image et ailleurs le long de l'Orb que cette structure reste toujours au N-E du fleuve. Elle apparaît donc comme complémentaire de la structure de Narbonne, orientée N 20° E. Par contre la centuriation représentée en traits pleins (N 30° E-Béziers) s'étale de part et d'autre. Evidemment on peut découvrir hors des blocs centuriés régulièrement, assimilables aux domaines gallo-romains, quelques limites isolées qui ont l'une ou l'autre orientation, ceci dû au hasard de causes isolées, talus, ruisseaux etc...; mais les structures N 20° E et N 27° O sont bien complémentaires, l'Orb étant leur limite, tandis que la N 30° E est répartie sur les deux rives.

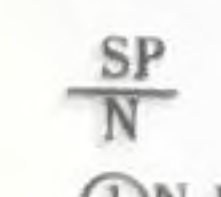


On interprètera l'ensemble de ces faits de la manière suivante : Le territoire attribué à la colonie de Narbonne arrivait à l'Orb au N-E; au delà on installa ultérieurement (vers - 70 disent G. Chouquer et M. Clavel -Levêque-1983-) une structure destinée à fiscaliser les terres restantes; on notera (carte 2) qu'au sud, vers Agde, au voisinage immédiat de Béziers les terres ne furent cadastrées qu'ultérieurement lors de la fondation de la colonie de Béziers (- 35, centuriation N 32° E) puis surtout ultérieurement par la centuriation N-S.

Il est intéressant de constater qu'après les grandes invasions, au moment de la remise en ordre Carolingienne, la même situation réapparaît car les cités de Narbonne et d'Agde arrivent "in suburbio biterrense". Les points marqués par des numéros dans un rond sur la carte 2 indiquent des Lieux-dits du Livre Noir de Béziers, (J. Rouquette-1918), "A" dans le territoire d'Agde, "N" dans le territoire de Narbonne, "B" dans le territoire de Béziers. En 781, l'Evêque Daniel fait reconnaître par le concile de Narbonne que la limite des



LA FRONTIÈRE NORD OUEST
DU TERRITOIRE DE NARBO
ET SES LIMITES SUCCESSIVES

Planche 2 — La frontière Nord-Ouest du territoire de Narbo et ses limites successives

 limite des départements de l'Aude et de l'Hérault
  limite des diocèses après le XIV^e siècle

①N Les chiffres dans un rond sont les références au livre noir de Béziers indiquant l'appartenance d'une possession au territoire indiqué par la lettre : B = Béziers, N = Narbonne, A = Agde.

diocèses est l'Orb. Ainsi, les limites pré-romaines sont réapparues entre Grecs jusqu'à l'Orb et à Béziers, "Ibères" au sud de l'Orb, "Gallo-Grecs" au nord de Béziers. Au fond l'Orb reste la limite entre le "languedoc oriental" et le "languedoc occidental", comme nous disons aujourd'hui, et l'on peut découvrir dans la structure du paysage actuel des limites héritées de la préhistoire.

Si vers le sud il n'y a pas de doute que les Pyrénées limitaient la Province et si l'on retrouve le cadastre Narbonnais N 20° E au sud de l'étang de Salses (M. Guy-1955, J. Soyer-1980), les mêmes problèmes de frontières et de cadastres superposés se posent sur le territoire ultérieurement attribué à Ruskindo où une centuriation de direction N-S a été décrite par J. Soyer (1980).

Au nord le territoire Narbonnais allait "dans la montagne noire". Peuvent avoir joué le rôle de limite, suivant les époques : le rebord méridional des monts du Somail juste au nord de Saint Pons ou la crête des avant-monts : Cols de Salette, de Serrière, de Sainte Colombe, Pech Mage, Col des deux aires. Il y a beaucoup d'arguments pour choisir la première comme limite Nord du territoire Narbonnais.

Enfin la frontière occidentale pose un problème encore plus complexe que celui de la limite orientale.

Si l'on suit M. Darbandi (1979), M. Passelac (1983) et antérieurement M. Labrousse (1968), tant les centuriations que des arguments historiques allant du *pro Fontio* à la mention *Fines* des itinéraires, fixent la limite occidentale de la cité de Narbonne (puis Carcassonne) au voisinage immédiat de Castelnaudary, vers Bram.

Mais il existe de notables vestiges du cadastre N 20° E de Narbonne jusqu'à l'ouest et au nord de Toulouse; sans doute ne forment-ils que de petits îlots dans le cadastre toulousain (N 30° E) mais là encore ces vestiges suggèrent une très vaste extension de la première colonie de Narbonne jusqu'au territoire des gascons à l'ouest et des Cadurques au Nord-Ouest.

En fait, il n'y a pas contradiction : la mise en valeur de la Province est entreprise dès le début de l'implantation par la délimitation de l'ensemble des terres disponibles; cependant, on respecte la *chora* d'Agde au voisinage de Béziers. Puis à chaque vicissitude de l'histoire correspond une modification de l'organisation du territoire qui apparaît pour nous par le déplacement d'une voie, une attribution nouvelle de terres ou une simple recadastration fiscale. L'enchevêtrement de ces traces et une naturelle tendance à comprimer les durées entre les

événements, ou à ne pas distinguer les entités matérielles successives portant le même nom, fait apparaître une confusion qui n'est pas réelle. La *Narbo* de - 118 à - 70 (50 ans), celle de - 70 à la fin de la république qui voit l'évènement majeur de la guerre des Gaules et des fondations coloniales "généralisées", celle de la réorganisation fiscale de Vespasien sont des entités géographiques différentes qui doivent être séparées.

Conclusion

Bien des incertitudes demeurent sur la géographie de NARBO au moment de sa fondation, à la fin du II^e siècle avant notre ère.

Cependant l'analyse des traits du paysage permet d'insérer les trouvailles archéologiques éparses dans un cadre physique dont l'évolution est cohérente :

— Le remplissage sédimentaire du fond du golfe du Lion qui lui donne sa forme d'arc est incomplet, la côte est principalement rocheuse avec des ébauches de cordons.

— Les seuls graus ouverts sont le Grazel et un grau sur l'Ayrolle au nord de la Vieille Nouvelle;

— Les alluvions de l'Aude forment déjà deux levées au milieu des étangs, peut-être ramifiées et déjà liées à Cauquène et peut-être à l'Aute. Les comblements de l'estuaire de la Berre et de l'étang de Campagnol-Conilhac auront lieu ultérieurement. L'étang de Vendres est en eau avec un grau sans doute important.

D'autre part, l'examen des centuriations et d'autres détails du paysage humanisé, routes, limites administratives et toponymie, conduit à penser que l'appropriation du territoire a été immédiatement globale : de l'Orb vers l'ouest on arrive aux Pyrénées et aux territoires aquitains ou cadurques *. Le territoire hellénisé ou allié d'Agde est excepté; on ferait la même remarque pour Aix par rapport à Marseille.

Ce n'est qu'ultérieurement, à mesure que l'on créera des colonies ou que l'on admettra certaines villes à la cité latine, que leurs territoires seront prélevés sur celui de la capitale provinciale.

* Ceci est contraire à l'opinion de Y. Roman (1983), selon laquelle l'emprise romaine s'est faite suivant la Voie Domitienne, le long du littoral, négligeant le développement de l'ithisme gaulois entrepris plus tard après César.

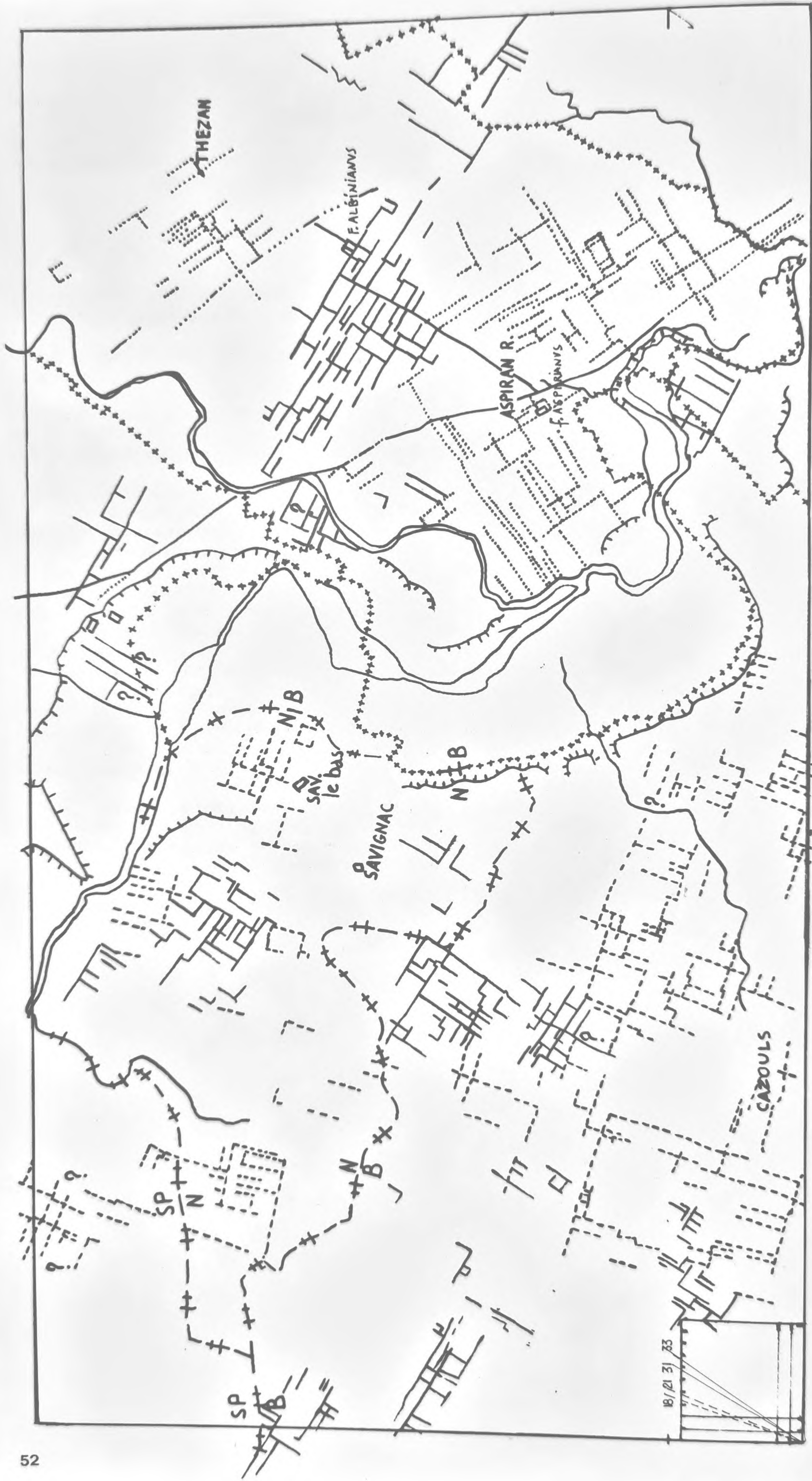


Planche 3 — Interprétation de la photographie aérienne entre Cazouls et Thézan-les-Béziers
 Les limites de parcelles appartenant à l'une des trois cadastres ont été indiquées / Narbonne N20E : en tirets, Béziers N32E : en trait plein. Scammaton N27 Ouest : en pointillés. Les limites de parcelles n'appartenant pas à l'une de ces structures ne sont pas dessinées. Les petites croix simples sont des limites de communes, et l'on note la direction globale. "Béziers N32E" : des limites cardinales de Thézan. Les "croix de Lorraine" dessinent les limites du diocèse de Narbonne après le XIV^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE


- AMBERT (P) et al, 1978 "Rivages positifs post-romains dans la basse vallée de l'Aude", *Bull. Soc. Et. Sc. nat. Béziers*, n.s.VI 47, 1978, pp. 74-78.
- AMBERT (P) et al. 1982 "Littoraux miocènes et quaternaires du Languedoc occidental," *C.R. Acad. Sc. Paris*, 295, (20/9/82).
- CLAVEL (M), 1970 *Béziers et son territoire dans l'antiquité*, Paris, Les Belles Lettres, 1970.
- CHOUQUER (G) et al. 1983 "Cadastrés et voie domitienne," *Dialogues d'histoire ancienne*, 9, 1983, pp. 87-112.
- DARBANDI (M), 1979 *Une méthode d'analyse des images aériennes pour l'étude géographique des paysages, chronologie de l'occupation des sols dans la feuille au 1/50000 de Castelnaudary*, Thèse 3^e cycle, Université de Toulouse le Mirail, 1979.
- DARBANDI (M) et GUY (M), 1981 "La contribution des images spatiales et aériennes à la connaissance des mesures utilisées pour la division des terres dans l'antiquité". *Annales Pallas*, XVII, 1981, pp. 101-121.
- GAYRAUD (M), 1981 *Narbonne antique des origines à la fin du III^e siècle*, Paris, De Boccard, 1981.
- GUY (M), 1955 "Traces du cadastre romain de quelques colonies de la Narbonnaise", *Etudes Roussillonnaises*, IV, 3, 1955, pp. 217-237.
- GUY (M), 1981 "Essai de reconstitution du rivage au nord-est de Gruissan", dans Solier Y., 1981, "Les épaves de Gruissan"...
- GUY (M), 1985 "La télédétection des anciens rivages : chronologie relative et explication des formes", *Colloque sur le déplacement des lignes de rivage en Méditerranée, Aix-en-Provence*, CNRS, 1985.
- HAMLIN (F.R.), 1983 *Les noms de lieux de l'Hérault, Poussan*, A. Cabrol, 1983.
- LABROUSSE (M), 1968 *Toulouse antique des origines à l'établissement des Wisigoths*, Paris, 1968.
- MARTIN (R), 1978 *Evolution holocène et actuelle des conditions de sédimentation dans le milieu lagunaire de Salses, Leucate*, Thèse 3^e Cycle, UPS Toul., Perpignan, 1978.
- PASSELAC (M), 1983 "L'occupation des sols en Lauragais à l'âge du fer et pendant la période gallo-romaine : acquis, problèmes et méthodes" *Le Lauragais, actes du LIV^e congrès de la FHLMR*, Montpellier, 1983.
- ROMAN (Y), 1983 *De Narbonne à Bordeaux, un axe économique au 1^{er} siècle avant J.C.*, Lyon P.U.L. 1983.
- SOLIER (Y), 1981 "Les épaves de Gruissan", *Archaeonautica*, 3, 1981.
- SOYER (J), 1980 "Note sur les centuriations romaines dans la plaine du Roussillon," *VII^e Supp. à la Rev. Arch. de Narbonnaise*, 1980, pp. 337-339 et cartes au 1/25000^e inédites communiquées par l'auteur.
- VERDEIL (P), 1967 "Essai de paléo-hydrographie de l'Aude," *B.S.E.S.A.*, LXXII, 1967, pp. 61-105.
- VERDEIL (P), 1970 "Données nouvelles sur le Quaternaire de la basse vallée de l'Aude," *B.S.G.F.*, 7^e s., XII, 1970-3, pp. 413-425.

LE LITTORAL NARBONNAIS
VERS 120 A.C.

MP I II III
Km. 1 2 3 4 5

R
G
ML

IR
M1
M2
LA
M
L



LEUCATA
CANDIDVM Pp